Guide de préparation et de participation

en vue des Rendez-vous régionaux de la solidarité

Partie 1
L'ORGANISATION

Partie 2
L'ANALYSE ET LE CONTENU

Partie 3
AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Automne 2009

Guide de préparation et de participation

Partie 2 — L'analyse et le contenu

Présentation et objectifs
4

SECTION 1 - Mise en contexte de la lutte à la pauvreté au Québec
S'occuper des escaliers
6
La lutte à la pauvreté : une question de droits
7
Une proposition de loi citoyenne et trois principes
8
La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
9
L'action gouvernementale et la lutte à la pauvreté : le fossé se creuse
10
Un bilan mitigé du premier Plan d'action gouvernemental
11

SECTION 2 — Le cahier de consultation des régions
Autour des régions
13

SECTION 3 — À METTRE DE L'AVANT
MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté
15
Des mesures urgentes + une revendication à mettre en oeuvre
16
Le bilan du Rendez-vous national du 15 juin 2009
18

SECTION 4 — SUR L'INTERVENTION TERRITORIALE
L'intervention territoriale : des mises en garde
19
Un avis qui offre des pistes
20

SECTION 5 — DES RÉFÉRENCES
La pauvreté et les personnes qui la vivent
22
Des références pour aller plus loin
23

Présentation et objectifs

Un message fort et commun

La lutte à la pauvreté, si elle est locale, est aussi globale!
Afin de faire entendre ce message à la fois au gouvernement québécois, aux éluEs locaux, aux médias et à l'ensemble de la société québécoise, les membres du Collectif ont favorisé l'option de la double participation aux consultations régionales de cet automne. Une participation qui aura lieu à la fois à l'intérieur, pour les groupes qui auront été invités, et à l'extérieur, pour ceux qui auront été exclus de la liste officielle. Le Collectif invite les mouvements citoyens à participer de cette façon et souhaite également que les personnes en situation de pauvreté aient un espace spécifique pour prendre la parole, en dedans comme en dehors.

Voici les objectifs que le Collectif s'est donnés en vue des Rendez-vous régionaux de la solidarité :

Les objectifs du Collectif pour les consultations régionales

1— Mettre de l'avant les trois revendications de *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté*, en plus des mesures urgentes ainsi que des enjeux régionaux spécifiques;

2— S'objecter au processus des consultations tel qu'il se déroule et proposer des moyens pour se faire entendre;

3— S'objecter aux orientations du gouvernement libéral en ce qui a trait à l'intervention territoriale et proposer des moyens favorisant une véritable lutte à la pauvreté locale et régionale, conjuguée aux mesures nationales.

Objection, proposition et vigilance

Le carré rouge signifie **l'objection** aux mesures qui mettent les gens « dans le rouge ». Ça veut dire s'objecter aux reculs et à la non-réalisation des droits de touTEs. La branche verte à trois feuilles, dans l'histoire du Collectif, a toujours été associée à l'action et à **la proposition**. Ça veut dire agir et proposer pour avancer vers un Québec sans pauvreté. Ensemble, objection et proposition forment **la vigilance** citoyenne permanente.

La vigilance, autant par l'objection que par la proposition, doit s'effectuer à tous les niveaux, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ainsi, le Collectif ne souhaite pas s'en tenir à des objections au processus des consultations, même si celui-ci est contestable, mais veut s'en servir pour mettre de l'avant des propositions et des revendications pour un Québec sans pauvreté. Il est même primordial de déborder des questions prévues pour y amener d'autres préoccupations, par exemple les enjeux nationaux de lutte à la pauvreté qui ne se retrouvent pas dans le cahier de consultation pour les régions. Les régions ont leur mot à dire sur l'ensemble de la lutte à la pauvreté afin qu'elle soit cohérente et globale!

L'analyse et le contenu

Cette deuxième partie du guide porte sur l'analyse et le contenu. Elle propose quelques assises de la lutte à la pauvreté au Québec. Elle dresse un bilan de l'action gouvernementale depuis 2004. Elle s'arrête sur le contenu du cahier de consultation des régions du ministère et propose des revendications et des enjeux à mettre de l'avant. Elle porte des mises en garde à propos de l'intervention territoriale en plus de suggérer des références pour pousser plus loin la réflexion.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 34 organisations nationales québécoises, ainsi que des collectifs régionaux dans presque toutes les régions du Québec. Il vise à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté, en associant les personnes en situation de pauvreté à toutes les délibérations, décisions et actions qui les concernent. Il est à l'origine du débat public qui a conduit à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002.

S'occuper des escaliers

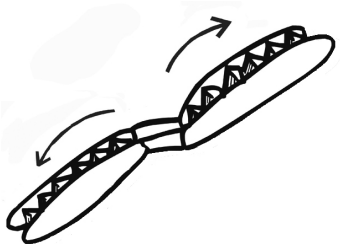

En 2003, dans un carrefour de savoirs, des personnes en situation de pauvreté ont comparé la société à un palier d'où partiraient un escalier roulant qui monte et un escalier roulant qui descend. « Vivre la pauvreté, ont-elles dit, c'est comme monter un escalier roulant qui descend; au lieu de vous acharner à nous faire monter des escaliers roulants qui descendent, occupez-vous donc des escaliers! »

Pour avancer, comme société, vers un Québec sans pauvreté, il faut « s'occuper des escaliers » en priorité, c'est-à-dire s'attaquer à la réduction des inégalités par une répartition plus équitable et une meilleure redistribution des richesses collectives à la base. C'est une façon d'assurer la réalisation de tous les droits humains au Québec.

Il faut briser les murs qui maintiennent des milliers de personnes en situation de pauvreté au Québec. En priorité, briser le mur des préjugés qui bloque la vue et empêche certainEs d'apercevoir les escaliers roulants.

Il est important de rappeler le gouvernement à l'ordre. S'il est essentiel de mobiliser l'ensemble de la société québécoise afin de mener une véritable lutte à la pauvreté, il demeure de la responsabilité de l'État d'agir.

La lutte à la pauvreté : une question de droits

La pauvreté qui sévit au Québec constitue une atteinte à la dignité et aux droits humains que proclament de grands textes internationaux. La *Déclaration universelle des droits humains* (DUDH) énonce dans son premier article que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » (et de sororité!).

Le *Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) complète la DUDH. L'article 11 du Pacte stipule que « les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit ».

Les États signataires, dont le Canada et le Québec, se sont donc engagés à prendre des mesures pour assurer non seulement un niveau de vie suffisant à touTEs leurs résidentEs, mais encore une amélioration constante de ce niveau de vie. Ce n'est pas une question de sentiments, de bonne volonté ou de philanthropie, mais une question de droits humains, de justice et d'obligation internationale.

Une proposition de loi citoyenne et trois principes

Il y a dix ans, dans la perspective de permettre la réalisation des droits humains, germait l'idée d'une loi pour l'élimination de la pauvreté au Québec. Dans toutes les régions, des milliers de citoyens et citoyennes se sont mis à construire une proposition de loi, dans des animations où se croisaient des savoirs diversifiés. Pour réclamer de l'Assemblée nationale que cette proposition soit mise en force, 215 307 personnes ont signé une pétition.

La proposition de loi citoyenne était basée sur **trois principes** indissociables :

1. **Faire de la lutte à la pauvreté une priorité;**

2. **Faire primer l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche;**

3. **Associer les personnes en situation de pauvreté et leurs associations aux processus qui les concernent.**

Encore aujourd'hui, ces trois principes guident le Collectif et son réseau. Le gouvernement devrait toujours s'en inspirer.

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le 13 décembre 2002, à la suite des pressions acharnées du mouvement citoyen, l'Assemblée nationale du Québec votait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.* Avec cette loi, le gouvernement du Québec a l'obligation particulière de tendre vers un Québec sans pauvreté. Elle institue une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (*art. 3*) qui « vise à amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres [...] » (*art. 4*). Les buts poursuivis par la stratégie sont énumérés à **l'article 6** :

1. **Promouvoir le respect et la protection de la dignité** des personnes en situation de pauvreté et **lutter contre les préjugés** à leur égard;

2. **Améliorer la situation économique et sociale** des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;

3. **Réduire les inégalités** qui peuvent nuire à la cohésion sociale;

4. **Favoriser la participation** des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;

5. **Développer et renforcer le sentiment de solidarité** dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Loi met également sur pied deux institutions avec leurs mandats propres : le Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (CCLPES) et l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui a été remplacé par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE).

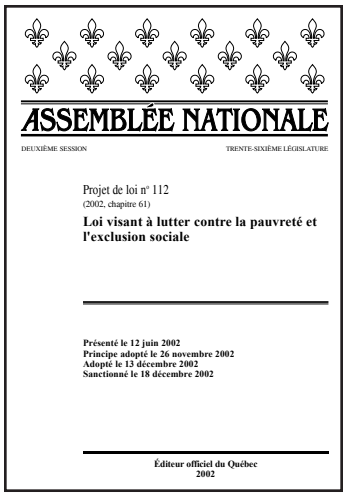
ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION — TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 112
(2002, chapitre 61)

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Présenté le 12 juin 2002
Principe adopté le 26 novembre 2002
Adopté le 13 décembre 2002
Sanctionné le 18 décembre 2002

Éditeur officiel du Québec
2002

L'action gouvernementale et la lutte à la pauvreté : le fossé se creuse

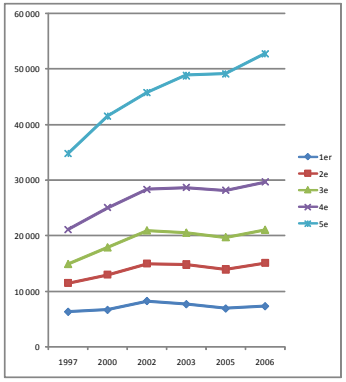

Évolution des revenus disponibles par quintiles, 1997 à 2006 (personnes seules)

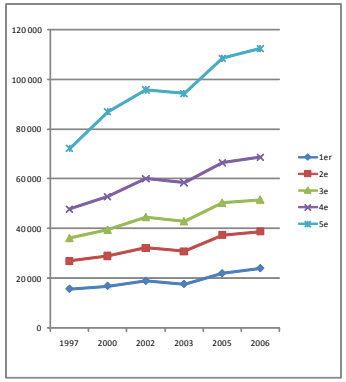

Évolution des revenus disponibles par quintiles, 1997 à 2006 (familles)

Pour juger l'action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté, il faut la replacer dans l'ensemble des politiques gouvernementales. Les choix politiques des différents gouvernements, particulièrement en matière de fiscalité, ont entraîné une diminution de la marge de manoeuvre de l'État et un agrandissement des écarts entre riches et pauvres.

Seulement depuis l'an 2000, par des réductions d'impôt et de taxes, l'État québécois s'est volontairement privé d'au moins 5,8 milliards de dollars annuellement, sans compter les baisses d'impôt et de taxe du gouvernement fédéral. Le gouvernement répète qu'il n'a pas la capacité de payer pour les services et les programmes sociaux : il est lui-même responsable de sa soi-disant incapacité. Ce désengagement entraîne une pression supplémentaire vers la diminution des services publics et les hausses de tarifs, en plus de miner la capacité de l'État à agir.

Entre 1997 et 2006, les revenus disponibles des personnes seules du premier quintile (le plus pauvre) ont augmenté de 991 $, alors que ceux des personnes du cinquième quintile ont augmenté de 17 907 $. Alors que les revenus disponibles des familles du premier quintile se sont améliorés de 8 357 $, ceux des familles du cinquième quintile ont progressé de 40 169 $, bien plus rapidement. Ces chiffres démontrent le fossé qui sépare de plus en plus riches et pauvres.

Sources : *Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec (ISQ)*

Un bilan mitigé du premier Plan d'action gouvernemental

Devant l'obligation formulée dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et la pression des groupes sociaux, le 2 avril 2004, le gouvernement du Québec publiait, sans consultation, son premier plan d'action en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale : *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir.*

Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. MESS, avril 2004.

Du bon, du pire...

Le premier Plan d'action a introduit plusieurs mesures intéressantes, comme le Soutien aux enfants et la Prime au travail, qui ont permis aux familles avec enfants d'améliorer leur revenu disponible. La construction de plusieurs milliers de nouveaux logements sociaux est également à souligner. Le Pacte pour l'emploi, s'il a permis de reconnaître un peu plus le droit à la formation et amélioré le revenu des personnes inscrites à l'une de ses mesures, a par ailleurs consolidé la croyance qu'en dehors du travail, aucun salut n'était possible. De plus, il a entraîné des effets pervers, par des mesures temporaires, alimentant ainsi plusieurs préjugés à l'égard des bénéficiaires parmi les autres travailleurs et travailleuses à faible revenu.

... et de l'inacceptable

Des effets comme ceux du Pacte s'expliquent en partie par l'approche discriminatoire, non exempte de préjugés, du gouvernement. Les personnes seules et les couples sans enfants ont littéralement été abandonnés dans l'ensemble du premier Plan d'action et leur appauvrissement programmé. Les personnes à l'aide sociale, sans enfants et considérées « sans contraintes » à l'emploi, ont vu leur revenu se détériorer à la suite de l'indexation partielle de leur prestation déjà trop basse. Cette injustice a

perduré jusqu'en janvier 2009, bien que la Loi stipule que les revenus et les conditions de vie des personnes doivent s'améliorer. Il est à noter que le plan n'offrait pratiquement rien pour les personnes itinérantes.

Une vigilance qui a porté fruit

Depuis l'adoption de ce plan d'action, la vigilance citoyenne et la mobilisation du réseau de lutte à la pauvreté ont forcé l'action du gouvernement et ont contribué à améliorer son bilan. Alors que le Plan ne prévoyait qu'une augmentation timide du salaire minimum, les efforts du mouvement citoyen ont permis d'obtenir une amélioration substantielle, celui-ci passant de 7,00 $ en 2004 à 9,00 $ en 2009. Une autre hausse de 0,50 $ est prévue l'an prochain. En 2007, la gratuité des médicaments a été consentie à toutes les personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Depuis le 1er janvier 2009, toutes les prestations à l'aide sociale sont pleinement indexées.

Des avancées, mais...

Bref, malgré des avancées notables, largement imputables aux luttes menées par le mouvement social québécois, le gouvernement souffre d'un sérieux manque de perspective dans la lutte à la pauvreté. C'est dans une perspective de réalisation des droits que des gains ont été possibles dans les dernières années. Cette même perspective doit être mise de l'avant avec vigueur pour que des changements se produisent et que le mouvement d'accroissement des inégalités de revenu soit littéralement renversé. Les mouvements sociaux et la société québécoise en sont capables!

Autour des régions

Le cahier de consultation

Le cahier gouvernemental de consultation pour les régions présente des améliorations par rapport à celui du volet national, qui a été fortement critiqué. Déjà, il contient moins de préjugés et le langage en est plus accessible. Il indique des « problèmes » sociaux à résoudre et propose des questions généralement souples pour y répondre. Il ouvre la porte à la participation de personnes en situation de pauvreté dans les instances partenariales (p. 21). Cependant, les contributions demandées aux citoyenNEs en général demeurent limitées, car elles sont restreintes à l'application de l'intervention territoriale au lieu de porter sur la définition même de l'action régionale souhaitée (p. 22).

Un manque de vision

L'unique référence aux droits, dans le mot des ministres, prouve la distance considérable entre leur reconnaissance et leur réalisation effectives. Ceux-ci sont pratiquement évacués du cahier de consultation, tout comme les enjeux nationaux. Notons aussi le silence autour de la réduction des inégalités. La vision gouvernementale de la lutte à la pauvreté se concentre sur les effets sans se préoccuper de la création des inégalités. Des solutions comme une fiscalité des entreprises plus agressive ou une réglementation économique plus juste - et des remises en question à propos de la croissance et sur la consommation - sont complètement évacuées.

Évidemment, l'éducation, la formation et l'emploi sont des composantes essentielles de la lutte à la pauvreté (p.16). Toutefois, l'insistance gouvernementale sur ces questions porte ombrage aux aspects systémiques qui génèrent les inégalités sociales à la base. Rien n'est dit sur les types d'emplois à favoriser, sur les conditions de travail qui permettraient

Le Québec mobilisé contre la pauvreté

Site des Rendez-vous de la solidarité 2009 :
http://www.mess.gouv.qc.ca/rendez-vous/index.asp

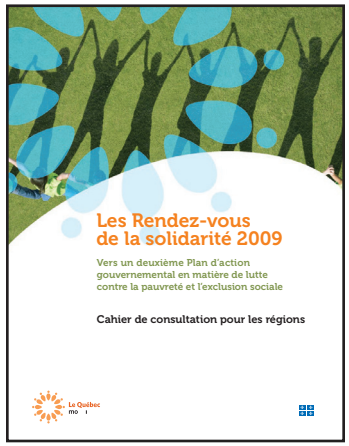

Les Rendez-vous de la solidarité 2009. Vers un deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cahier de consultation pour les régions. MESS, août 2009.

d'échapper à la pauvreté ou sur la nécessité d'un revenu décent couvrant les besoins et favorisant une pleine participation à la société.

Un moyen : le partenariat

Le partenariat semble la seule façon d'arrimer l'organisation et le développement des communautés avec les services publics : c'est un peu court. Les relations entre les communautés et l'État sont complexes et restent à approfondir, car elles ne sont pas exemptes de rapports de pouvoir qui entraînent des conflits, des critiques et nécessitent une certaine distance.

Un noeud : le financement

Une nouveauté : du financement possiblement récurrent, « *notamment pour les activités de mobilisation* » (p. 24). À ce stade-ci, difficile de clarifier ce que ça signifie. D'ailleurs, tous les enjeux liés au financement demeurent flous et peu transparents, surtout en ce qui a trait à la participation des des organismes philanthropiques et des entreprises. Ils constituent l'un des principaux nœuds de l'intervention territoriale.

L'occasion d'aller plus loin

Le contenu du cahier de consultation confirme plusieurs craintes légitimes par rapport à l'approche territoriale intégrée (ATI) mise de l'avant par le gouvernement et par rapport aux intentions gouvernementales. Il est possible et souhaitable de s'en détacher et de porter un message fort et commun. La lutte à la pauvreté ne peut se passer d'actions locales et régionales inspirées par le milieu; par contre, celles-ci doivent être précédées et conjuguées par des mesures nationales énergiques et soutenues du gouvernement du Québec. L'occasion est là et il faut le rappeler avec force!

MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Lancée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté en décembre 2007, la campagne **MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ** vise à démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et à l'engager, au nom des droits humains, à combattre la pauvreté, ici, dès maintenant. La pétition de la campagne comprend trois revendications indissociables. La première, qui porte sur les services publics, mérite une attention et une réflexion particulières, car l'accès à ces services en région diffère grandement d'un territoire à l'autre :

- **Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;**

- **Que le salaire minimum soit fixé à 10,66 $/heure (2009) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/ semaine sorte de la pauvreté;**

- **Que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 462 $/an (2008), afin de préserver sa santé et sa dignité.**

Cette pétition a recueilli 98 727 signatures et a reçu l'appui de 1052 organisations. Le 14 mai dernier, 1 300 personnes de partout au Québec se sont rassemblées pour la déposer à l'Assemblée nationale, sous le thème **« Nous on fait nos devoirs. DéputéEs, faites les vôtres! »**.

Des mesures urgentes + une revendication à mettre en oeuvre

Depuis de nombreuses années, le mouvement citoyen québécois de lutte à la pauvreté met de l'avant des mesures urgentes que le gouvernement refuse de mettre en oeuvre. Ces revendications, appuyées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, visent à en finir avec des discriminations flagrantes et à garantir la réalisation des droits de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

• **L'abolition des catégories à l'aide sociale.**
Un consensus se dégage présentement dans la société québécoise, même durant les consultations gouvernementales : l'abolition des catégories à l'aide sociale EST le prochain pas urgent à faire dans la lutte à la pauvreté et contre les préjugés.

• **La gratuité des médicaments prescrits pour toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC).**
En 2007, suite aux pressions du mouvement citoyen, la gratuité des médicaments a été consentie à toutes les personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Il faut élargir cette gratuité puisqu'encore trop de personnes en situation de pauvreté sont dans l'impossibilité de couvrir leurs besoins, ce qui les oblige à négliger leur santé.

• **L'exemption totale des pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus des personnes dans toutes les lois sociales.**
Les montants de pension alimentaire versés pour les besoins des enfants ne doivent plus être considérés comme des revenus des parents par l'aide sociale, les HLM, l'aide financière aux études et l'aide juridique.

• Un grand chantier de construction de logements sociaux

Le logement représente une dépense beaucoup trop lourde pour les ménages à faible revenu. Plusieurs organisations reprochent au gouvernement d'avoir négligé son engagement électoral de construire 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires sur cinq ans.

• L'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

Il faut redonner un accès à la justice à des centaines de milliers de personnes qui en sont privées par des seuils d'admissibilité trop bas et par l'exigence de contributions qu'elles sont incapables de payer. Une personne seule travaillant au salaire minimum (40h/semaine) doit être admissible à l'aide juridique gratuitement.

• Une revendication : une politique en itinérance

Depuis 2006, le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ), qui regroupe une douzaine de concertations régionales en itinérance et représente plus de 200 organismes au Québec, revendique la mise en place par Québec d'une politique en itinérance globale et cohérente afin de mobiliser toutes les forces pour faire reculer l'itinérance, l'exclusion et la pauvreté. Cette politique a reçu des milliers d'appuis de citoyenNEs et de groupes.

Le bilan du Rendez-vous national du 15 juin 2009

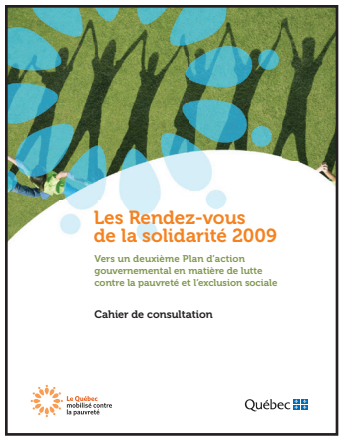

Les Rendez-vous de la solidarité 2009. Vers un deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cahier de consultation. MESS, août 2009.

Le 15 juin dernier, ce sont les organisations nationales qui étaient consultées pour le deuxième plan d'action gouvernemental. Malheureusement, aucun bilan officiel n'a été produit à la suite de ce forum. Cependant, selon plusieurs personnes qui étaient présentes, ce sont les orientations portées par le mouvement citoyen québécois de lutte à la pauvreté qui ont rencontré la plus grande adhésion :

- Mettre fin aux catégories à l'aide sociale;
- Rehausser toutes les prestations d'aide sociale pour qu'elles couvrent les besoins de base;
- Éviter à tout prix les mesures coercitives de réinsertion sociale;
- Hausser le salaire minimum et améliorer les normes du travail;
- Construire davantage de logements sociaux;
- S'assurer de la participation des personnes en situation de pauvreté aux processus qui les concernent.
- S'assurer que l'approche territoriale intégrée ne soit pas un prétexte pour que le gouvernement se désengage de ses responsabilités dans la lutte à la pauvreté, mais représente plutôt une occasion pour coordonner le travail en régions.

Tous ces enjeux nationaux touchent directement la lutte à la pauvreté dans les régions. Il ne faut donc pas avoir peur de les remettre en évidence lors des consultations régionales, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, même si le gouvernement les a écartés de son cahier de consultation.

L'intervention territoriale : des mises en garde

Les organisations nationales et les groupes en région se questionnent beaucoup sur les tenants et aboutissants de l'intervention territoriale proposée par le gouvernement. Si les consultations régionales offriront l'opportunité d'en savoir davantage sur ce qui se passe sur le terrain, certaines mises en garde doivent être faites à propos du rôle de l'État et de ses politiques ainsi que sur la démocratie et la reconnaissance des acteurs et actrices:

- Si les communautés prennent en charge à leur façon leur propre développement social, ces dynamismes locaux ne doivent en aucun cas être un prétexte pour que l'État central se désengage de ses responsabilités et refuse d'agir au niveau national. La régionalisation n'est pas une excuse pour mettre de côté une approche axée sur l'universalité;

- Cela ne doit pas s'accompagner d'un affaiblissement des politiques globales nécessaires pour lutter contre les causes de la pauvreté : les politiques fiscales, le soutien au revenu, la prestation des services publics, la protection des droits humains;

- Le gouvernement doit prévoir des cadres pour un accueil démocratique des pouvoirs et des ressources afin d'éviter leur accaparement par des intérêts particuliers dans les communautés;

- Enfin, la reconnaissance des expertises locales dans la lutte à la pauvreté et des concertations déjà existantes est essentielle. Il faudra conjuguer concertation et autonomie des organismes sur le terrain. L'intervention territoriale doit représenter une occasion de mieux coordonner le travail en région.

Ces enjeux doivent être débattus lors des consultations. Et même lorsque celles-ci seront terminées, une forte vigilance sera nécessaire pour s'assurer du respect des volontés populaires et communautaires.

Un avis qui offre des pistes

Le soutien à l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Améliorer la capacité d'agir des collectivités : miser sur un développement local intégré. CCLPES, mars 2009.

Site du CCLPES:
http://www.cclp.gouv.qc.ca/

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) a pour fonction de conseiller le ministre dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions en lien avec la lutte à la pauvreté. En mars dernier, il publiait un avis intitulé *Le soutien à l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Améliorer la capacité d'agir des collectivités : miser sur un développement local intégré.* Cet avis contient des constats incontournables et des recommandations intéressantes concernant le développement local intégré.

D'entrée de jeu, le Comité consultatif rappelle que cet avis s'inscrit dans les travaux plus larges de son mandat, par exemple l'amélioration du revenu des personnes et des familles et la prévention de la pauvreté persistante. Le développement local intégré ne constitue ni une panacée ni une solution miracle : il s'inscrit dans une lutte à la pauvreté qui comprend plusieurs volets dont aucun ne peut être mis de côté.

L'idée d'une approche « intégrée » serait de plus en plus populaire : en effet, « les acteurs sont de plus en plus nombreux au plan local à réclamer du gouvernement qu'il cesse de multiplier les plans d'action sectoriels et les tables de concertation visant à mobiliser toujours les mêmes acteurs » (p.14).

Le Comité consultatif base entre autres ses recommandations sur des évaluations de la phase préliminaire de l'approche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et des projets pilotes de l'approche territoriale intégrée qui ont dégagé des constats relativement négatifs (engagements formels peu nombreux, diagnostic peu approfondi, report de l'opérationnalisation, difficultés de mobilisation, etc.) (p.16). Ces expériences et d'autres amènent

le Comité à dégager 11 conditions afin d'assurer la réussite du développement local intégré, allant du respect de la diversité des communautés à un soutien financier suffisant, global et récurrent, en passant par le positionnement de la lutte contre la pauvreté au premier plan des enjeux locaux (p.18).

Les recommandations de cet avis laissent beaucoup de place et de pouvoir aux communautés locales. Les conférences régionales des éluEs ont davantage la responsabilité d'entériner de nombreuses décisions confiées aux communautés locales. Une véritable confiance est proposée envers les collectivités pour qu'elles se prennent en charge. La recommandation 8 de l'avis insiste sur «l'adoption et le maintien d'un processus démocratique dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions locales » et « la mise en oeuvre de stratégies favorisant la participation citoyenne, en particulier celle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ».

Finalement, le nerf de la guerre : le financement. Il semble qu'au «cours des années, le budget alloué au FQIS [Fonds québécois d'initiatives sociales] a été faible, ce qui a freiné le développement d'une approche territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (p.25). De plus, les ministères et organismes devaient, selon la mesure 3.4. du premier plan d'action, établir les ressources à allouer et les objectifs à atteindre pour les territoires défavorisés, ce qui n'a pas été fait. Un véritable développement local intégré ne peut se réaliser sans les sommes du FQIS et les engagements de l'appareil gouvernemental.

Bref, un avis à utiliser en vue des consultations régionales.

La pauvreté et les personnes qui la vivent

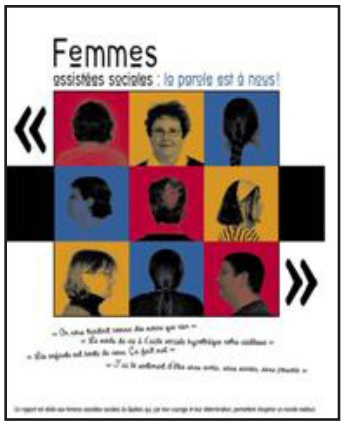

Les personnes qui vivent la pauvreté en sont les expertes. Elles y baignent, la connaissent et ressentent ses effets. Certaines publications, en plus de fournir des faits sur la pauvreté et les inégalités économiques et sociales, s'efforcent de mettre en valeur les savoirs et les paroles des personnes en situation de pauvreté. Ces savoirs et ces paroles exposent des réalités souvent ignorées et facilitent des prises de conscience nécessaires. Voici quelques documents à consulter ou à utiliser :

- **Analyse de la démarche citoyenne *Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec***
  Collectif pour un Québec sans pauvreté
  Disponible au : http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/07-5-43-Analyse_de_la_demarche_-_rapport_final.pdf

- **Le cahier d'accompagnement de la campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté***
  Collectif pour un Québec sans pauvreté
  Disponible au : http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Cahier_accompagnement_WEB_8Mo_.pdf

- ***Femmes assistées sociales : la parole est à nous!***
  Front commun des personnes assistées sociales du Québec
  Disponible sur commande au http://www.fcpasq.qc.ca/formulaires/bon_commande.pdf ou dans les groupes membres du Front commun

- ***La pauvreté des femmes : un enfer privé, une affaire publique***
  L'R des centres de femmes du Québec
  Disponible au : http://www.rcentres.qc.ca/publication.aspx?parPub=107

Des références pour aller plus loin

Pour aller plus loin, des analyses et des argumentaires développés par des organisations du mouvement social québécois en vue des consultations régionales sont disponibles sur le site du Collectif (www.pauvrete.qc.ca).

Faire de la lutte contre la pauvreté une lutte pour les droits humains
Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Ligue des droits et libertés, MÉPACQ, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), L'R des centres de femmes du Québec, Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)

Le Pacte pour l'emploi. Pour répondre aux intérêts de qui?
Front commun des personnes assistées sociales du Québec

L'approche territoriale intégrée : un premier regard critique
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

Les partenariats publics-privés (PPP) et les politiques sociales au Québec
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

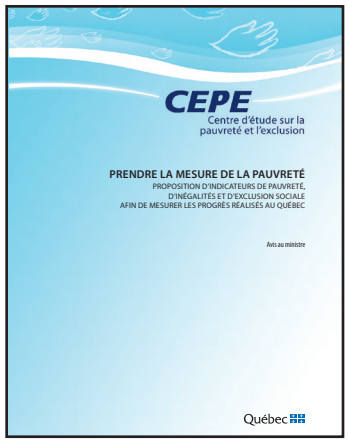

Et d'autres références pour élargir la compréhension des enjeux liés à la lutte à la pauvreté au Québec.

Améliorer le revenu des personnes et des familles... le choix d'un meilleur avenir (mars 2009)
Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES)
Disponible au http://www.cclp.gouv.qc.ca/

Prendre la mesure de la pauvreté. Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec (avril 2009)
Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)
Disponible au http://www.cepe.gouv.qc.ca/

COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ
WWW.PAUVRETE.QC.CA
165, rue de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9, Canada
Téléphone: (418) 525-0040. Télécopieur: (418) 525-0740. Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca